Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale

Diplôme d'État

Le métier

Le **technicien de l'intervention sociale et familiale** TISF intervient auprès de personnes qui ont **besoin d'aide dans des situations particulières** : difficultés sociales, longue maladie, hospitalisation, naissance, handicap, …

Il soulage et accompagne la famille **dans les actes de la vie quotidienne** : entretien du logement, préparation des repas, aide aux devoirs... Le TISF soutient les parents dans **l'éducation de leurs enfants** et peut jouer un rôle dans la **protection des enfants**.

Son intervention est à la fois **préventif, éducatif** et permet l'**intégration sociale**, le **développement** et l'**autonomie** des personnes.

Le TISF exerce souvent **à domicile** et est employé par des organismes privés ou des associations d'aide à domicile. Ce métier peut également s'exercer au sein d'**établissements sociaux et médico-sociaux** (foyers de l'enfance, CHRS, ...).

Cette fonction nécessite **du tact**, un fort intérêt pour la **relation d'aide**, une forte **capacité d'adaptation** et une capacité à s'extraire des situations pour conserver de la neutralité.

Le métier de TISF implique des **horaires de travail adaptés** (fin de journée notamment pour l'accompagnement des enfants), y compris le mercredi et le samedi, et implique de **nombreux déplacements**.

La formation

Niveau 4 (Bac)

- **2 ans** de formation
- **950 heures** de cours théoriques

La formation est répartie en **3 blocs de compétences** :

- Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours
- Accompagner le(s) parent(s)/futur(s) parent(s) dans l'exercice de la fonction parentale
- S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours

Rentrée en Septembre

	ASKORIA • Site de Rennes • Site de St Avé • Site de St Brieuc		Lycée Fénelon • Brest	
	1ère année	2ème année	1ère année	2ème année
Nombre de semaines dans l'établissement employeur	36 69% ETP*	35 67% ETP*	32 61% ETP*	35 67% ETP*
Nombre de semaines en centre de formation	16	11	14	13
Nombre de semaines en stage dans un autre établissement	0	6	6	4

*ETP = Équivalent Temps Plein

Conditions d'accès

- Avoir **moins de 30 ans** à la date de début de contrat (**aucune limite d'âge** pour les personnes reconnues travailleurs handicapés).
- Formation accessible aux **personnes en situation de handicap.**

Comment entrer en apprentissage ?

- **Se pré-inscrire** sur www.arfass.org
- Trouver un **employeur** - L'ARFASS peut vous aider dans vos démarches
- Contacter **le.la chargé.e de recrutement** de l'ARFASS (voir coordonnées au verso)
- Après validation de la pré-inscription, l'ARFASS contacte l'employeur et fournit une **fiche recrutement** à compléter
- A **réception de ce document renseigné**, l'inscription est effective (dans la limite des places disponibles)
- A la **signature du contrat d'apprentissage**, l'inscription est définitive

Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale

Diplôme d'État

Le contrat d'apprentissage

Le statut de l'apprenti
Les conditions de travail de l'apprenti sont les mêmes que celles soumises aux autres salariés de l'établissement .

Date de début de contrat
Le contrat d'apprentissage peut démarrer jusqu'à 3 mois avant la date de rentrée.

Période d'essai
La durée est de 45 jours, consécutifs ou non, de formation pratique en entreprise effectuée chez l'employeur (article L.6222-18 du code du travail).

Temps de travail
La durée de travail hebdomadaire est celle qui s'applique dans l'entreprise. Elle comprend le temps passé en entreprise, en stages pratiques et en centre de formation.

Les congés payés
Conformément au Code du travail et sous réserve de dispositions contractuelles et conventionnelles plus favorables : 5 semaines par an.

Le maître d'apprentissage

L'apprenti se forme dans l'établissement en lien étroit avec son maître d'apprentissage qui assure la responsabilité de son encadrement.

Le maître d'apprentissage doit **posséder un diplôme ou un titre** relevant du domaine professionnel correspondant à la finalité du diplôme ou du titre préparé par l'apprenti et d'un **niveau au moins équivalent**, et **justifiant d'une année d'exercice** d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti.

Formation de maître d'apprentissage

L'ARFASS propose une formation de Maître d'Apprentissage : **1 session par mois**
Infos sur : www.arfass.org

La rémunération de l'apprenti

Cas général	18 - 20 ans	21 - 25 ans	26 - 29 ans
1ère année	43 % SMIC	53 % SMIC*	100% SMIC*
2ème année	51 % SMIC	61 % SMIC*	100% SMIC*

Établissement SSSMS**	18 - 20 ans	21- 25 ans	26 - 29 ans
1ère année	50 % SMIC	65 % SMIC*	100% SMIC*
2ème année	60 % SMIC	75 % SMIC*	100% SMIC*

*ou du SMC correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable
**SSSMS : Branche Professionnelle du secteur sanitaire social et médico-social à but privé non lucratif

Coût de la formation : Gratuit pour l'apprenti
Aide au permis de conduire pour l'apprenti : 500€

Les aides financières pour l'employeur

■ **POUR LE SECTEUR PRIVE**

- **Réduction générale des cotisations patronales renforcée**
- **Aides financières**

- **Aide à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage**
Versée par l'OPCO - Sous condition : se renseigner auprès de son OPCO

- **Aide de l'Etat pour l'embauche d'un apprenti**
> 5 000€ pour les entreprises de moins de 250 salariés
> 2 000€ pour les entreprises de 250 salariés et + (sous conditions)
> 6 000€ pour l'embauche d'un apprenti en situation de handicap
Conditions sur www.travail.gouv.fr

■ **POUR LE SECTEUR PUBLIC**
N'hésitez pas à contacter le CFA de l'ARFASS pour obtenir une estimation financière concernant le coût pédagogique de la formation

- **Exonération des cotisations patronales** relatives aux assurances sociales
- **Aides financières**
  - Par le **CNFPT ou l'ANFH**

Conditions sur www.arfass.org
Rubrique Employeur / Les aides financières

Réalisation CFA de l'ARFASS
Mai 2025 - Document non contractuel

www.arfass.org

Se former dans le 22
Yasmina PETRA
y.petra@arfass.org
07 50 71 42 98

Se former dans le 29
Charlotte LAUMONIER
c.laumonier@arfass.org
06 70 63 83 53

Se former dans le 35
Hélène NICOL
h.nicol@arfass.org
07 88 04 56 90

Se former dans le 56
Nathalie GAUDIN
n.gaudin@arfass.org
07 56 02 72 80